



République Française  
Département des Pyrénées-Orientales

**COMMUNE DE NEFIACH**

***PROCÈS VERBAL***

Séance du jeudi 24 septembre 2020

<p><b>Membres en exercice : 15</b></p> <p><b>Présents : 11</b></p> <p><b>Votants : 14</b></p>	<p><b>Date de la convocation: 16/09/2020</b></p> <p><i>L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 19 heures 00</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:</i></p> <p><i>Patrice VILA, le Maire.</i></p> <p><b><u>Présents :</u></b> Patrice VILA, Catherine BARNOLE, Fabien BENEY, Frédérique CHAZALMARTIN, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Maéva MORET, Jérôme ROJAS, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD</p> <p><b><u>Représentés :</u></b> Pauline DANY-PROD'HOMME par Robert MARIANY, Marine MAGNAN par Patrice VILA, Monique SOURNIA-TUBAU par Maéva MORET</p> <p><b><u>Excusés :</u></b> Matthieu BOURRET</p> <p><b><u>Absents :</u></b></p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Maéva MORET</p>
---	---

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une convention d'assistance juridique et de représentation en justice en droit public avec le Cabinet d'avocats HG & C avocats pour un coût annuel de 7 500,00 H.T. soit 9 000,00 € TTC.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 04 JUIN, 02 ET 23 JUILLET :**

Monsieur le Maire indique que sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Juillet 2020 transmis avec la convocation il y a une erreur à la page 8 sur le montant de la subvention attribuée à l'association Néfiach Sports, il faut lire :

"Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention de 2 000,00 € pour l'année 2020 à l'association Néfiach Sports".

Après cette rectification les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 04 Juin, 02 et 23 Juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

**Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE : MODIFICATION - DE 046 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du Conseil Municipal du 04 Juin 2020 la Commune de Néfiach a désigné Madame Catherine BARNOLE, déléguée titulaire et Madame Monique TUBAU, déléguée suppléante à l'association "Vivre et Sourire" qui gère le service intercommunal d'aides ménagères pour les personnes âgées.

Il indique que le Centre Communal d'Action Sociale de Néfiach (CCAS), lors de sa réunion du 30 Juillet 2020, a désigné Madame Monique TUBAU, déléguée titulaire et Madame Nicole VALLIER, déléguée suppléante à cette même association.

Il dit que l'association "Vivre et Sourire" a informé la Commune de Néfiach que Madame Monique TUBAU ne pouvait être déléguée suppléante de la Commune de Néfiach et déléguée titulaire du CCAS de Néfiach.

Il est nécessaire que la Commune de Néfiach désigne un délégué suppléant à l'association "Vivre et Sourire".

Il demande aux Membres du Conseil Municipal qui est candidat pour ce poste de délégué suppléant à l'association "Vivre et Sourire".

Madame Frédérique CHAZALMARTIN est candidate pour être déléguée suppléante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, procède à la désignation à la majorité absolue du délégué suppléant à l'association "Vivre et Sourire".

**Les résultats sont les suivants :**

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

**Ont obtenu :**

**Déléguée suppléante :**

- **Madame Frédérique CHAZALMARTIN : 14 voix**

En conséquence, **Madame Catherine BARNOLE** reste déléguée titulaire et **Madame Frédérique CHAZALMARTIN** est élue déléguée suppléante pour représenter la Commune de Néfiach à l'association "Vivre et Sourire".

**Objet : ACSUISITION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la construction de ce bâtiment a débuté en 1945 pour s'achever en 1950.

Il précise que le financement de la construction de ce bâtiment a été fait par des viticulteurs qui sont ainsi devenus coopérateurs mais ces viticulteurs n'étaient pas exclusivement de Néfiach. La Commune de Néfiach, à travers l'impôt, n'a participé à aucun financement.

En 1987, l'agriculture sur la commune ayant évolué de la viticulture vers le maraichage et l'arboriculture, les apports de raisins n'étaient plus suffisants pour assurer la rentabilité de la cave coopérative de Néfiach. Les membres du Conseil d'Administration de cette structure ont pris contact avec ceux de celle de Millas. A l'issue d'une négociation il a été décidé de fusionner les 2 structures. Lors de cette fusion la nouvelle entité récupère l'actif et le passif des anciennes caves coopératives. La Société Coopérative Viticole Força-Réal de Millas récupère alors le bâtiment de Néfiach.

De nos jours c'est donc cette structure qui est propriétaire du bâtiment et qui procède à sa vente.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal ne délibérera pas lors de cette séance, en effet après avis de notre cabinet d'avocats, en tenant compte du coût de cette acquisition, il est préférable de faire établir un projet d'acte, qui comporte notamment les expertises prévues par la loi, afin de la soumettre au Conseil Municipal. Il a été demandé à l'office notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE de Millas d'établir un projet d'acte.

Le Conseil Municipal délibérera lors de la prochaine séance.

**Objet : CONTRAT DE L'INTERVENANT EN MUSIQUE DU GROUPE SCOLAIRE "Bernard PAYROU"**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'intervenant en musique du groupe scolaire "Bernard PAYROU", ce dernier l'a informé qu'il été micro-entrepreneur et qu'il pouvait être rémunéré à la séance.

En optant pour cette solution la commune réalise une économie qui n'est pas négligeable :

- Coût annuel prévisionnel contractuel : 6 754,86 €
- Coût annuel prévisionnel micro-entrepreneur : 4 781,00 €

Le gain annuel prévisionnel pour le budget communal est de **1 973,86 €**

Monsieur le Maire propose de choisir la solution du micro-entrepreneur, il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Planning des prochaines séances du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose que pour une meilleure organisation il a décidé de planifier les séances du Conseil Municipal et propose le calendrier suivant :

- Lundi 26 Octobre 2020 ;
- Lundi 30 Novembre 2020 ;
- Jeudi 04 Février 2021 ;
- Jeudi 11 Mars 2021 ;
- Lundi 12 Avril 2021 (Vote du budget) ;
- Jeudi 20 Mai 2021.

Il précise toutefois que ce planning peut évoluer en fonction des séances du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent.

Il propose d'organiser le Vendredi 18 Décembre 2020, si les conditions sanitaires le permettent, un arbre de Noël avec les élus, le personnel municipal et leurs familles.

### **Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Prades**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, Vendredi 18 Septembre, Monsieur Dominique FOSSAT Sous-Préfet de Prades. Ils ont évoqué ensemble les différents projets de la Commune et les sources de financement possibles.

Il indique qu'il consacre beaucoup de temps à rencontrer les différents organismes financeurs des projets : État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, etc.... afin de réduire le reste à charge de la Commune. Il est épaulé sur les différents dossiers par les adjoints et notamment pour celui du cabinet médical sur le site de la Cave Coopérative par Madame Catherine BARNOLE.

Il a aussi évoqué aussi le Plan Gestion du Risque Inondation (PGRI), Monsieur le Sous-Préfet lui a précisé que la personne qui prenait les risques en signant des autorisations d'urbanismes dans des zones à aléas forts et très forts était Monsieur le Maire. Donc dans ces zones, à l'heure actuelle, toutes nouvelles constructions sont interdites. La zone de la cave coopérative est en aléa modéré donc le projet de la commune est réalisable.

### **Rentrée Scolaire**

Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée même si les effectifs des classes de primaire sont très importants (28 - 27 élèves). Il est intervenu auprès de l'inspecteur de circonscription pour obtenir la création d'une classe supplémentaire mais il y avait des besoins plus importants sur d'autres communes. L'effectif total de l'école est de 159 élèves.

## **Subvention pour l'Environnement Numérique de Travail (ENT) au groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va investir au Groupe Scolaire "Bernard PAYROU" pour 14 000,00 € matériel informatique (Ordinateur, tableau numérique interactif...).

Dans le cadre du développement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles, l'Académie de Montpellier, suite à l'excellent dossier réalisé par Monsieur Robert MARIANY, a attribué une subvention de 7 000,00 €.

### **Vélo route**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, ce matin, des techniciens du Conseil Départemental afin d'évoquer le projet de "Vélo route" entre Saint Féliu d'Amont et Villefranche de Conflent. Sur notre commune ce projet emprunte la voie de desserte de la Route Nationale 116 entre la limite avec la Commune de Millas et celle avec la Commune d'Ille sur Têt.

Le Conseil Départemental souhaite que la Commune signe avec lui une convention pour l'entretien de cette voie, en contrepartie il s'engage à refaire le revêtement en enrobé.

Lors de cette réunion, il a dit aux techniciens du Conseil Départemental qu'il serait souhaitable d'avoir une vue d'ensemble sur la mobilité douce sur toute la commune et notamment :

- La liaison entre le Camping et le village ;
- La liaison entre la voie de desserte de la RN 116 vers la RD 916 ;
- La liaison entre le village et la gare.

Les techniciens du Conseil Départemental ont dit que cela n'était pas une mauvaise idée et qu'ils allaient en faire part à leur hiérarchie.

Monsieur Nicolas HERNANDEZ demande si lors de cette réunion avait été évoqué la possibilité de création d'une piste cyclable entre Néfiach et le Collège Christian BOURQUIN de Millas.

Monsieur le Maire indique que cette hypothèse n'est pas prévue pour l'instant mais qu'il avait discuté avec Monsieur le Maire de Millas la possibilité de mise en place d'une navette entre le collège et Néfiach pour les horaires qui ne correspondent pas à ceux des transports scolaires.

Monsieur Jérôme ROJAS pense que la mise en place d'un couloir cyclable sur l'avenue Torcatis qui se prolonge ensuite sur la route de Corbère jusqu'à la gare lui paraît techniquement difficile par rapport à l'étroitesse de la voie.

Monsieur le Maire dit que ce sont les techniciens du Conseil Départemental qui vont étudier la faisabilité de cette solution.

Monsieur Jérôme ROJAS propose la possibilité d'emprunter l'ancien chemin de Thuir aussi bien pour rejoindre la gare que le Collège Christian BOURQUIN à Millas.

### **Parc de jeux des enfants**

Monsieur le Maire indique qu'il est satisfait de l'installation par Monsieur Mickaël MARTI d'une crêperie - gaufrierie au niveau du parc de jeux pour les enfants. C'est un plus pour la dynamique du village.

### **Forum des associations**

Monsieur le Maire rappelle que le forum des associations, qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années, s'est déroulé le Dimanche 13 Septembre. Même si la fréquentation n'a pas été importante cela a permis de recréer du lien entre les différentes associations.

La date du forum pour l'année prochaine a été réservée ce sera le Dimanche 12 Septembre 2021.

### **Nettoyage des berges de la Têt**

Monsieur le Maire indique qu'il a dû arbitrer et qu'il a pris la décision d'annuler cette opération. En effet ce projet devait être porté par une association du village mais les membres de cette dernière n'étaient pas disponibles ce jour-là et c'est ensuite la municipalité qui devait s'en occuper.

Les problèmes de logistique et la date inadaptée, qui coïncidait avec l'ouverture de la chasse au gibier d'eau ce qui risquait d'être dangereux pour les participants, l'ont amené à prendre cette décision.

Il précise que cette opération peut être programmée au printemps prochain lorsque la chasse sera fermée.

L'adhésion de la commune à cette opération départementale a quand même permis d'éliminer des dépôts sauvages de pneus lesquels ont été amenés et récupérés gratuitement par Norauto Perpignan.

### **Passage à gué sur la Têt**

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à une réunion de présentation des travaux qui vont se dérouler courant Octobre en amont et aval du passage à gué. Ces travaux consistent à enlever les embacles, à transporter d'amont en aval les matériaux des atterrissements qui sont des facteurs aggravants en cas de crues et enfin à réparer et consolider les enrochements qui supportent la Route Nationale 116.

### **Syndicat Canigó Grand Site**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Canigó Grand Site est un syndicat qui regroupe les communes du pourtour du Canigó qui va pour notre versant jusqu'à Saint Féliu d'Amont et Corneilla de la Rivière. Il s'occupe de fédérer et labeliser l'offre touristique mais aussi de tout ce qui est activité de plein nature (Randonnée, vélo tout terrain ...). Il va nous aider sur plusieurs projets de notre commune.

## **Point sur les travaux**

Monsieur le Maire expose les différents travaux qui ont été entrepris sur la commune :

- Création passage bateau portail entrée école maternelle ;
- Création et matérialisation place de parking chemin de Lliriu ;
- Amélioration éclairage église (LED) ;
- Amélioration des 2 entrées du village ;
- Aménagement et embellissement des points de dépôt collectif pour les ordures ménagères ;
- Avancement des travaux de la fibre (pour les particuliers possibilité de souscrire un abonnement fin du 1<sup>er</sup> Trimestre 2021) ;
- Acquisition d'un barnum ;

## **Installation de la vidéo protection**

Monsieur le Maire expose le projet d'installation de caméras de vidéo protection sur la commune. Cette installation va permettre de faciliter le travail d'enquête aux services de Gendarmerie et Police pluri-communale, lors de cambriolage par exemple.

Dans un premier temps ces caméras vont être installées aux entrées du village mais à la fin du mandat le but est d'en avoir une quinzaine afin de réduire :

- Les dépôts sauvages de déchets ;
- La petite délinquance ;
- Les incivilités (déjection canine, nuisances à l'aire de jeux...)

L'accès aux images et leurs enregistrements est très réglementé. On ne peut les consulter que s'il y a eu un fait avéré et si l'on est habilité par la Préfecture.

## **Communication**

Monsieur le Maire dit qu'il utilise beaucoup les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour donner des informations le plus rapidement possible. Il indique que les pages sur les réseaux sociaux sont très fréquentées. Il a par contre décidé qu'il ne répond pas aux commentaires car cela peut entraîner des dérives et ensuite il y a plus de commentaires que d'informations.

## **La COVID - 19**

Monsieur le Maire rappelle que le virus est toujours présent mais que l'État, notamment le Préfet, se décharge sur les communes et plus particulièrement sur les Maires. Madame Catherine BARNOLE a bien travaillé sur le dossier et a établi un protocole sanitaire qui s'applique sur la commune, en particulier sur les locaux communaux et les établissements recevant du public.

Le Président clôt la séance à 20 Heures 20.

**Le Maire,**  
**Patrice VILA**

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE NEFIAS' in the 'Pyrénées-Orientales' region. A blue ink signature, which appears to be 'Patrice Vila', is written across the stamp.